



REGLEMENT

**COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 m
saison 2012-2013**

LIGUE DE PICARDIE



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

C.D.S.T.OISE

Edition du 01 mars 2008

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
1 DOCUMENTS ABROGES	1
2 DISCIPLINES CONCERNEES	1
2.1 Pour le pistolet :	1
2.2 Pour la carabine :	1
3 REGLEMENT	1
4 MODALITES DU TIR.....	2
4.1 Modalités techniques	2
4.1.1 Pistolet :	2
4.1.2 Carabine :	2
4.1.3 Contrôle :	2
5 ENGAGEMENTS	3
5.1 Tarif des engagements	3
6 RESULTATS DES MATCHS	3
7 DEROULEMENT DE LA COMPETITION	3
8 CALENDRIER DES MATCHS	3
8.1 Planning des séries et horaires des passes.	3
9 REMISE DES RECOMPENSES.	4
10 ATTRIBUTION DE LA COUPE	4
ANNEXE 1 Conditions d'accès et calendrier des matchs	
ANNEXE 2 Feuille d'engagements	

Distribution du document :

Destinataires		Nombre
Présidents de clubs cibles	Amicale Sportive de Tir de Creil	1
	L'Alerte de St Just en Chaussée	1
	L'escopette Picarde	1
	La Cible Clermontoise	1
	Le Ralliement de Margny	1
	Le Réveil d'Auteuil	1
	Noyon P.M. Tir	1
	Société de Tir de Rantigny	1
	Société de tir Warluisienne	1
	Tir de Pont Ste Maxence	1
	Union Fraternelle de Tracy	1
	Union Sportive Gouvieux Tir	1
	La Fraternelle de Cuvilly	1
Président du C.D.S.T.O.	1	
Arbitres de l'Oise	1	
Responsable Gestion Sportive	1	
Responsable Coupe d'Eté	1	
Responsable Ecoles de Tir	1	
Archive		

Rappel des différents rectificatifs :

Rectificatif n°	Date	Libellé succinct du rectificatif
1	04 mars 2008	Dates des épreuves. Modifications mineures
2	08 février 2009	Dates des épreuves.
3	15 novembre 2009	Modification de l'accès à cette compétition
4	21 février 2011	Dates des épreuves.
5	06 février 2012	Dates des épreuves.
6	31 janvier 2013	Modification d'attribution des récompenses
7	21 février 2013	Dates des épreuves.



COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 m

PREAMBULE

Cette « COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 M », ainsi dénommée, est destinée à permettre à tous les tireurs intéressés de participer plus facilement à cette compétition au moment qui leur convient le mieux.

REGLEMENT

1 DOCUMENTS ABROGES

Le présent règlement annule et remplace l'édition du « REGLEMENT COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50M » du 1 février 2007.

2 DISCIPLINES CONCERNEES

Les disciplines concernées par cette compétition sont :

2.1 Pour le pistolet :

- Pistolet 25 mètres,
- Pistolet Standard 25 m,
- Pistolet Percussion Centrale 25 m.

2.2 Pour la carabine :

- 60 Balles Couché.

3 REGLEMENT

Cette « COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 M » est ouverte à tous les licenciés du département dans les conditions suivantes :

Eventuellement, il est possible à des tireurs extérieurs de participer dans la limite des postes disponibles, moyennant le paiement de l'engagement. Ils seront définis « Hors Classement » et n'apparaîtront pas au palmarès.

- Catégories :
 - **Minimes (carabine seulement), Cadets : pas de limitation de points.**
 - Autres catégories :
 - Les points d'accès sont repris selon le barème repris en ANNEXE 1.

Ces points sont révisables chaque début de saison.

Tout club n'est pas limité dans le nombre d'engagements répondant aux critères définis précédemment dans n'importe quelle discipline.

Un tireur peut s'engager dans n'importe quelle discipline à condition de satisfaire aux exigences du barème (ANNEXE 1).

Si un club ne peut pas présenter 3 tireurs il peut se regrouper avec un autre club. Ce **regroupement** doit se faire **dès le premier tour** et être déclaré au responsable SEC du club organisateur.

4 MODALITES DU TIR

Les tirs seront effectués selon les règles de l'I.S.S.F. et encadrés au minimum :

- Par 1 arbitre (responsable du pas de tir) et 3 membres du club pour le pistolet (greffier, pastilleurs éventuellement),
- Par 1 arbitre (responsable du pas de tir) et 2 membres du club pour la carabine.

Les tirs devront impérativement être effectués en respectant le planning établi par la société organisatrice.

4.1 Modalités techniques

Les armes utilisées sont celles utilisées pour les compétitions ISSF :

4.1.1 Pistolet :

- Pistolet 25 mètres,
- Pistolet Standard 25 m,
- Pistolet Percussion Centrale 25 m.

4.1.2 Carabine :

- Standard ou Libre.

4.1.3 Contrôle :

Les armes pourront être contrôlées avant le tir.

La correction des cartons sera assurée par la société organisatrice sous la surveillance des arbitres conformément aux règles en vigueur.

Sur cible électronique le listing édité par le système pour le poste du tireur fera foi.

Les cartons seront fournis par la société organisatrice, les récompenses par le C.D.S.T.O.

5 ENGAGEMENTS

Les clubs peuvent engager tous les tireurs répondants aux critères repris au paragraphe 3.

5.1 Tarif des engagements

Les engagements sont dorénavant individuels et le tarif défini est fixé à 15 € (pour les 3 tours) (Cf. Rapport d'activités distribué lors de l'A.G).

La liste des tireurs engagés, et le montant des engagements (réglés par chèque à l'ordre de la société organisatrice) sont à adresser au minimum 15 jours avant la date du 1^{er} tour, à la société organisatrice. Les tireurs s'engageant en cours de compétition **doivent régler leur engagement** à la société organisatrice, faute de quoi, ils seront classés « hors classement » et ne figureront pas sur le palmarès.

Tout engagement perçu ne sera pas remboursé.

La recette minimale garantie par le club est fixée lors de l'Assemblée Générale. Se reporter au tarif en vigueur (Cf. Rapport d'activités distribué lors de l'A.G).

La société organisatrice fournira le planning des tirs.

6 RESULTATS DES MATCHS

Les résultats des différents matchs sont adressés à tous les clubs participants par la société organisatrice.

Un exemplaire est adressé (par courrier postal ou électronique) :

- Au Président du C.D.S.T.O.,
presidentauteuil@wanadoo.fr
- Au Secrétaire du C.D.S.T.O.,
assoc.cdstoise@wanadoo.fr
- Au responsable Coupe d'été 25-50 m
perez-santiago@laposte.net

Le bilan financier, ainsi que la part revenant au C.D.S.T.O. est adressé rapidement au Trésorier.

7 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les équipes ne sont pas définies avant le début de la compétition, il n'y a qu'un seul classement, **les 3 meilleurs scores dans chaque discipline et catégories confondues sont totalisés pour chaque club.** De ce fait, il n'y a pas de finale comme par le passé (ex deuxième division). Les clubs sont classés du plus fort total au plus faible.

La compétition se déroule sur 3 tours suivant le calendrier défini en début de saison selon la place disponible avec les compétitions officielles.

8 CALENDRIER DES MATCHS

Les dates et lieu de cette « COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 M » sont repris en ANNEXE 1.

La participation à cette « COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 M » implique l'acceptation du présent règlement.

8.1 Planning des séries et horaires des passes.

Les horaires des séries (passes) seront définis par la société organisatrice et transmises aux clubs participants.

Elles pourront être modifiées éventuellement en cas de nécessité par la société organisatrice.

9 REMISE DES RECOMPENSES.

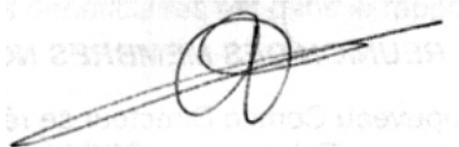
A l'issue du 3^{ème} tour, la remise des récompenses est faite au club où s'est déroulée la compétition après la fin de chaque discipline.

10 ATTRIBUTION DE LA COUPE

Rappel : A l'issue du 3^{ème} tour, les 3 meilleurs scores de chaque club obtenus lors de chacun des 3 tours sont additionnés pour le classement final. Le club obtenant le plus fort total remporte la « COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 M » par discipline. (Cf. : paragraphe 7)

Une coupe sera remise aux 3 équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}.

Le Président du C.D.S.T.O.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'D' intertwined, followed by a long horizontal stroke.

Michel DEFRANCE

CONDITIONS D'ACCES A LA « COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 M »
--

L'engagement dans cette compétition est subordonné à la condition suivante :

Il ne faut pas avoir réalisé au cours des 3 échelons SEC de la saison précédente les points repris dans le barème suivant :

- Pistolet 25 mètres :..... **565** points
- Pistolet Percussion Centrale 25 m : **548** points
- Pistolet Standard 25 m : **540** points
- Carabine 60 Balles Couché :..... **580** points

Ces points sont révisés en début de la saison suivante.

Les tireurs (adultes) qualifiés aux Championnats de France ou ayant réalisé les points figurant en Annexe 1, pourront s'engager dans les disciplines offertes par cette compétition, sous réserve d'être déclarés « Hors Match ».

CALENDRIER DES MATCHS DE LA « COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 M »
--

Le calendrier suivant est valable pour la saison en cours.

Il est défini lors d'une réunion du C.D.S.T.O. en début de saison et fera l'objet d'un rectificatif au présent règlement dès la connaissance des dates et lieux retenus.

Société organisatrice :

La Cible Clermontoise

Lieu de la compétition :

	Lieu	Dates
1 ^{er} tour	La Cible Clermontoise	16-17 mars 2013
2 ^{ème} tour		30-31 mars 2013
3 ^{ème} tour		20-21 avril 2013

Remise des récompenses le dimanche 21 avril 2013 à 16h00.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR
LIGUE DE PICARDIE
COMITE DEPARTEMENTAL
DES SOCIETES DE TIR DE L'OISE

ENGAGEMENT
A LA COUPE DE L'OISE D'ETE 25-50 m

Saison : 2012 - 2013



CLUB :n° :.....

Nom et Prénom du responsable :.....

Adresse : Téléphone :.....

TIREUR	NOM ET PRENOM	N° DE LICENCE	SERIES	DISCIPLINE CARABINE P 25 M P.C. STD	HM	CATEGORIE	ENGAGEMENT 15 €	REPAS EVENTUEL 12 €
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								